

### OBJECTIFS

- **Appréhender** l'ensemble des modifications apportées par les nouvelles réglementations
- **Identifier** la portée de la réforme, les points restant à améliorer et les modifications à venir

### NIVEAU & PUBLIC

#### ESSENTIEL

Administrateurs de biens, gestionnaires de copropriété

**Prérequis** : aucun

### MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : 1 jour (soit 8 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique  
Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 20

### INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel spécialisé en droit immobilier

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

### TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 220 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 320 € HT

### PROGRAMME

#### I - EXERCICE DE LA PROFESSION DE SYNDIC

- Cartes professionnelles
- Code de déontologie
- Obligation de formation continue
- Tracfin

#### II - NOUVELLES OBLIGATIONS POUR LE SYNDIC

- Immatriculation et fiche synthétique
- Information des occupants de l'immeuble
- Modalités de consultation des pièces justificatives des charges
- Le conseil syndical, le syndic et la mise en concurrence du contrat de syndic)
- Lettre recommandée : postale ou électronique

#### III - NOUVELLES OBLIGATIONS POUR LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES

- DTG
- Fonds de travaux
- Carnet numérique du logement
- Places de stationnement

#### IV - RÉNOVATION ÉNERGETIQUE

- Travaux d'isolation thermique
- Travaux d'isolation phonique
- Individualisation des frais de chauffage
- Incidence sur les majorités

#### V - COPROPRIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

- Nouveaux outils de prévention contre les impayés de charges
- Panorama des outils de traitement des difficultés (Mandataire ad hoc, plan de sauvegarde, etc)
- Mesures visant à favoriser la réhabilitation des logements (impact de la loi Montagne 2)

#### VI - TEXTES À VENIR

- Loi ELAN (adaptation du programme au jour de la formation)